



**POLE TECHNIQUE
ESPACES PUBLICS**

POINT INFORMATION A DATE

En vertu des arrêtés municipaux du 13/12/2024

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DU 10EME R.A.

Le 23/12/2024, RUE DU 10EME R.A. , pour un essai de compactage sur réseaux d'eaux usées, un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraine une modification des conditions de circulation.

STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE DE METZ

Le 23/12/2024, RUE DE METZ , pour un essai de compactage sur réseaux d'eaux usées, un rétrécissement de chaussée, compte tenu de la réalisation des travaux en bordure de voie, entraine une modification des conditions de circulation.

CIRCULATION - STATIONNEMENT

Secteur Nord / Gare

RUE OLIVIER DE CLISSON

- du 06/01/2025 au 10/01/2025, Réserve de trois places de stationnement , au droit du N°18
Nombre d'emplacements concernés : 3
- Le stationnement des véhicules est interdit la journée . Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

circulation

Secteur Ouest et Secteur Centre / Le Port

DEAMBULATION DU PERE NOEL

Le 22/12/2024, une déambulation du Père Noël est organisée par le Comité des Fêtes de Vannes. Les prescriptions suivantes s'appliquent :

- ESPLANADE SIMONE VEIL
- PLACE LEON GAMBETTA
- RUE SAINT-VINCENT
- PLACE DES LICES
- PLACE LUCIEN LAROCHE
- RUE DES VIERGES
- PLACE BRULEE
- RUE SAINT-GUENHAEL
- RUE DES ORFEVRES
- RUE DES HALLES
- RUE SAINT-SALOMON
- PLACE HENRI I V
- RUE ADOLPHE BILLAULT
- RUE LAZARE HOCHÉ RUE DE
- LA SALLE D'ASILE
- :

L'évènement motivant le présent arrêté aura lieu de 15h45 à 18h00 sur les voies susnommées ;

- Pendant certaines phases, la circulation peut être interrompue par périodes n'excédant pas 15 minutes ; des membres de l'organisation et de l'ASSEM devront impérativement encadrer la déambulation ;
- ceux-ci devront porter des gilets haute visibilité ;
-
